

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

COMMUNE DE MERKWILLER-PECHELBRONN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 MARS 2020 A 19H30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : SCHNEIDER – BALL – CHAUVET – GRUNNAGEL – RICHTER – GILLIG – LINDNER –
HAUSHALTER - GRAESSEL – SCHALL – GUTH – MARY – SIEGEL – SITTER
Excusée : SCHMITT Sandrine

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 03/12/2019
- 2) Approbation du compte administratif 2019
- 3) Approbation du compte de gestion 2019
- 4) Approbation du budget primitif 2020
- 5) Affectation du résultat
- 6) Fixation des taux d'imposition 2020
- 7) Avenants/marché maison communale
- 8) Avancement grade ATSEM
- 9) Approbation convention « entretien routes » avec le Conseil Départemental
- 10) Mise en accessibilité de la maison communale – désignation d'un nouveau assistant
- 11) Renégociation prêts (point rajouté)

Merkwiller-Pechelbronn, le 18 février 2020

Le Maire,
Dominique SCHNEIDER

P.J. :

PV. du 3 décembre 2019
Projet budget primitif 2020

OBJET : Approbation du P.V. du 3 décembre 2019

Le Conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 3 décembre 2019.

OBJET : Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHAUVET Eric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. SCHNEIDER Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et toutes les pièces s'y rapportant,

Le Maire ayant quitté la salle ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	= 501.309,75 €
Recettes réalisées	= 694.945,24 €
Excédent	= 193.635,49 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	= 305.759,68 €
Recettes réalisées	= 409.003,51 €
Excédent	= 103.243,83 €

RESULTAT DE CLOTURE = 296.879,32 €

OBJET : Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures :

Considérant sincères et véritables les pièces présentées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2019 au 31.12.2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du budget primitif élaboré par la Commission des Finances le 20 février 2020,

DECIDE à l'unanimité,

d'approuver le budget primitif dans sa totalité tel qu'il a été présenté, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	= 612.348,17 €
Recettes de fonctionnement	= 612.348,17 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	= 303.343,95 €
Recettes d'investissement	= 303.343,95 €

OBJET : Affectation de résultat

Le Conseil Municipal,

Après que le compte administratif 2019 a été approuvé,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent global de fonctionnement : 193.635,49 €
un excédent global d'investissement : 103.243,83 €

DECIDE à l'unanimité,

d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) d'un montant de 82.353,32 €
- affectation à l'excédent reporté - fonctionnement (compte 002) d'un montant de 111.282,17 €
- affectation à l'excédent reporté - investissement (compte 001) d'un montant de 103.243,83 €

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le budget primitif 2020, préparé par la Commission des Finances le 20 février 2020

VU le montant prévu au budget sous le chapitre des contributions directes,

Après discussion, **DECIDE**, à l'unanimité

De maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2020, comme suit :

FONCIER BATI	= 16,95 %
FONCIER NON BATI	= 41,58 %

OBJET : Mise en accessibilité maison communale – lot N°1 – gros oeuvre

Le Conseil Municipal,

Vu l'acte d'engagement signé avec la construction SUSS Sarl – lot N°1 dans le cadre du marché « mise en accessibilité PMR de la salle communale,

Vu les différents travaux réalisés et selon adaptation du chantier,

DECIDE, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 présenté par l'Entreprise, s'élevant à 2.485,38 .- HT € soit 4,42 % en plus.

Le marché passera de 67.506.70 € TTC à 70.489,15 € TTC

Les crédits sont suffisants au budget en cours.

OBJET : Création d'un poste ATSEM 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

de créer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à compter de ce jour.

OBJET : Approbation convention « entretien routes »

Le Conseil Municipal,

Vu la convention proposée en date du 24.01.2020 par le Département relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental,

DECIDE à l'unanimité

d'autoriser le Maire à signer la convention destinée à définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements autres que celles définies par les textes en vigueur et ce, conformément aux principes d'intervention appliqués par le Département sur 10 ans à compter de ce jour. A l'issue de cette période, elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction à la date anniversaire.

OBJET : Mise en accessibilité de la maison communale – désignation d'un nouveau architecte

Le Conseil Municipal,

VU la liquidation judiciaire de la Société d'architecture Haibach à Nierderbronn retenue pour les travaux de la mise en accessibilité de la maison communale,

VU les travaux en cours,

Décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à consulter un nouvel assistant et de signer toutes les pièces se rapportant à une nouvelle convention.

OBJET : Négociation du prêt

Le Conseil Municipal,

Considérant les taux d'intérêts actuels,

Décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à renégocier avec les organismes prêteurs avec lesquels des contrats ont été signés, les taux d'intérêts en vigueur ou éventuellement les rachats des capitaux restant à rembourser.